

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

Affiché le : 28/02/2023

**12. Signature d'une convention entre la commune de Boisseuil, la ligue de l'enseignement et l'UDAF concernant l'opération lire et faire lire.**

L'opération lire et faire lire est un programme éducatif ayant pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles. Il permet en effet de transmettre le patrimoine littéraire aux plus jeunes et de favoriser l'échange entre les générations.

Concernant la bibliothèque municipale, la ligue de l'enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) s'engagent par l'intermédiaire d'une convention à organiser et coordonner les interventions des bénévoles avec la responsable de la bibliothèque.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la ligue de l'enseignement et l'UDAF ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de mettre à disposition les locaux de la bibliothèque municipale de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

